

ABONNEMENT

Sauumur: Un an 30 fr. Six mois 16 fr. Trois mois 8 fr. Poste: Un an 35 fr. Six mois 18 fr. Trois mois 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30 Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 OCTOBRE

Voilà bien du bruit pour un pot de vin, disent les admirateurs de la République. Oui, s'il n'y avait qu'un pot de vin, mais il y en a mille. Sous tous les régimes il s'est rencontré des hommes faibles ou débauchés et des femmes intrigantes, mais sous un gouvernement honnête, c'est l'exception; sous la République, c'est la règle. Voilà la différence. Les républicains eux-mêmes constataient en gémissant combien le mal est général. « Beaucoup de députés, dit le Journal des Débats, ne vivent ni de leur indemnité, ni de leurs rentes, ni du produit d'aucune profession classée: ils exploitent leur influence comme ils exploiteraient un fonds de commerce. »

Tout le monde le dit, tout le monde le sait. « Il était notoire, poursuit ce même journal, que dans un certain ministère on ne pouvait conclure directement une affaire avec le ministre, ou avec un chef de service, et qu'on était invité à s'entendre d'abord avec tel membre de la Commission du budget. »

Un autre républicain, M. Henri Fouquier, compare les hommes au pouvoir aux naufragés de la Méduse: les uns sont affamés d'argent et de plaisir, comme les autres l'étaient de pain et d'eau. « Y a-t-il foim et soif comparables à celles d'un député qui veut être réélu ou d'un ministre qui veut garder le pouvoir? » De là des compromissions innombrables.

Les désordres actuels ne sont pas des faits isolés, des incidents passagers. « Ce qui les rend plus graves, dit le Temps, c'est qu'ils sont les fruits trop naturels des mœurs politiques qui tendent à s'établir, de l'intervention, intervention intéressée et incessante, des influences parlementaires dans les actes du gouvernement. » Voilà la source du mal, ajoute le Temps, voilà où il faut porter le remède. Mais le moyen? Sous la République il n'y en a pas, parce que les ministres sont à la merci des députés. Pour refaire nos mœurs politiques, il faut changer notre système politique: ce que la

République ne peut faire, la Monarchie le fera.

L'attention du public s'explique donc tout naturellement; la France est dans la situation d'une ville qui se sentait pillée, rançonnée par une bande de voleurs; tous les jours, c'était une alerte nouvelle; un beau matin, la ville apprend que plusieurs filous sont arrêtés. Elle pousse un cri de joie. Enfin, on les tient, ces voleurs, ces brigands! nous allons donc dormir tranquilles!

Hélas! on ne les tient pas tous, il s'en faut. Seuls les petits sont pris, les gros ont échappé.

LA CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

On s'est beaucoup ému et très légitimement des honteux trafics sur l'ordre national de la Légion d'honneur que les récents scandales ont indiqués.

Républicains et radicaux se rejettent toutes les hontes à la tête et se voilent la face hypocritement, comme si, hélas! ces trafics ne dataient que d'hier, comme si quelques-uns de ceux qui ont le plus fort ne portaient pas eux-mêmes sur la poitrine ces croix qu'ils ont gagnées... on a oublié de nous dire par quels services rendus au pays!

Car trafic ne veut pas seulement dire échange contre argent; il signifie tout aussi grammaticalement échange contre votes, complaisances, capitulations, etc., etc., tout ce que l'Officiel couvre du vaste manteau des « services exceptionnels ». Après chaque promotion dans l'ordre, combien ne voyez-vous pas de jeunes inconnus se pavaner dans les couloirs des Chambres, à toutes les solennités publiques, la boutonnière ornée d'un large ruban rouge? Que si vous vous penchez à l'oreille d'un républicain pour lui demander quels services ont valu à ce personnage une distinction que nos officiers et nos soldats n'obtiennent pas toujours après vingt années de services, de campagnes sou-

vent agrémentées de blessures, que des inventeurs et des savants qui ont rendu d'éminents services à la société ou à la science attendent toute leur vie, il y a gros à parier qu'il vous répondra: « Ma foi, je n'en sais rien! c'est le fils, le cousin ou le neveu d'un tel »; à moins qu'il ne franchisse le mur Guillouet pour vous narrer les plus étranges états de services privés du nouveau légionnaire.

Voilà longtemps, trop longtemps que ce trafic a pris un développement inquiétant, et l'on peut s'étonner que le grand chancelier de la Légion d'honneur et le conseil de l'ordre ne s'en soient pas depuis plusieurs années déjà plus sérieusement préoccupés.

La chancellerie a publié il y a deux jours un assez long tableau de radiations, suspensions et avertissements contre des membres qui avaient failli. C'est bien, mais peut-être aurait-elle eu moins de sévérité à exercer si elle s'était moins faite la complaisante du pouvoir, si comme c'était son droit, comme c'était son devoir elle avait fait une enquête plus sérieuse sur les antécédents des candidats, voire même sur leur état civil.

Notre excellent confrère de l'Avenir militaire ne nous rappelait-il pas hier encore le cas de ce directeur de journal qui, sur la proposition du ministre Boulanger, fut décoré sous un nom qui n'était pas le sien, et l'Avenir militaire disait à ce propos:

« A partir du jour où l'on a évincé M. le général Vinoy, la politique est entrée au palais de la Légion d'honneur; le conseil de l'ordre a été renouvelé et peuplé d'amis du pouvoir, et l'on a oublié que la grande institution napoléonienne devait rester en dehors de toutes les misères et de toutes les intrigues de la politique. »

Cette constatation n'est que trop exacte. Aucun décret de promotion dans la Légion d'honneur n'est soumis à la signature du chef de l'Etat qu'avec l'avis conforme de M. le général Faidherbe, grand chancelier, et de son conseil; le conseil et le général Faidherbe ont donc leur large part de responsabilité dans les nominations genre Tapin et Co.

Que ces nominations scandaleuses ou sim-

plement imméritées soient la résultante d'un négoce d'argent ou d'un négoce de conscience, peu importe; de manière ou d'autre elles déconsidèrent et discréditent l'ordre dont la chancellerie a la garde, et dont la première histoire, écrite avec le sang de nos héros, ne doit pas être traînée dans la boue des aventures et des aventuriers de la République!

ÉDOUARD GRIMMLOT.

L'AFFAIRE BOULANGER

LES ARRÊTS DE RIGUEUR

Le ministre de la guerre ayant jugé que la réponse du général Boulanger, dont nous avons donné le texte hier, n'était ni suffisante, ni même sérieuse — les journaux qui réclamaient le général Boulanger étant arrivés à Clermont-Ferrand dès mercredi trois heures et demie de l'après-midi, — a aussitôt expédié au commandant du 13^e corps une seconde dépêche pour le mettre en demeure de répondre nettement, par oui ou par non, à la question qu'il lui avait posée.

Le général Boulanger a alors répondu télégraphiquement ce simple mot: Oui. Le général Ferron ayant insisté, dans une nouvelle dépêche, pour avoir une réponse plus complète, le commandant du 13^e corps a répondu par un troisième télégramme: Oui, j'ai tenu ces propos.

Entièrement édifié, le ministre de la guerre a, séance tenante, envoyé au général Boulanger un télégramme chiffré pour l'avertir qu'il lui infligeait 30 jours d'arrêt de rigueur. Et en même temps, ainsi que le veulent les règlements militaires, il lui confirmait cette mesure disciplinaire dans un pli spécial scellé et cacheté qui est parti par le train poste d'avant-hier soir.

D'autre part, suivant la règle également, le ministre de la guerre télégraphiait au général Davout d'Aberstaedt, commandant militaire de la place de Lyon, pour l'inviter à donner l'ordre au général Broys, le plus ancien des deux divisionnaires du 13^e corps

36 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Tout le jour il pensait à son affaire, et si la nuit l'entendait du bruit, il se levait aussitôt pour aller voir si ce n'était pas Jean Beaugard qui rentrait à Châteaubriant. Mais ses investigations se portèrent surtout sur la famille et les amis du pauvre Jean. Le cordonnier et sa femme furent mis, par les ordres de M. Dambé, sous la surveillance diurne et nocturne du gendarme Colas et d'un de ses camarades, qui durent rôder sans cesse autour de la maison.

La poste fut également l'objet des soins de M. le juge de paix, et il donna les ordres les plus sévères pour que toute lettre adressée à la famille Beaugard lui fut immédiatement remise.

Puis il ordonna de fouiller les bois et les landes. Après quoi, M. Dambé, fier de ses dispositions, rentra chez lui en se frottant les mains.

Tous les matins il allait à la gendarmerie et il adressait au brigadier Latschen ou à Colas: — Eh! bien, avez-vous trouvé notre homme? demandait-il.

La réponse était invariable:

— Pas encore, monsieur le juge de paix! Les jours, les semaines se passèrent ainsi, et M. Dambé obtenait chaque matin la même réponse. A la fin, furieux, stupéfait, il n'adressait même plus ces questions. Il se présentait seulement à la caserne, et Colas ou tout autre, est Latscher qui ne l'aimait pas était à son bureau, lui faisait simplement signe de tête qu'on n'avait encore rien trouvé.

Ce qui vexait le plus M. Dambé, c'est que son futur gendre ne craignait pas de se moquer de lui, et que sa fille elle-même joignait parfois ses railleries à celles de M. Tuloup.

Les habitants de Châteaubriant qui, presque tous, tenaient maintenant pour Beaugard, suivaient avec le plus vif intérêt cette lutte d'un nouveau genre.

— Vous verrez qu'ils ne l'auront pas, disaient les uns. — Il est sans doute à l'étranger, disaient les autres.

Le père et la mère Beaugard, et Françoise Dugast vivaient pendant ce temps dans une profonde anxiété, car ils pensaient qu'avec un tel acharnement, aucun indice n'échapperait à la justice.

Ad mois de septembre, poussé par une nouvelle lettre de M. le procureur impérial, M. Dambé fit faire une visite domiciliaire au logis des Beaura-

gard.

Mais on ne trouva rien. Le soir, il s'en alla, désolé, chez M. Tuloup, et lui conta ses mésaventures.

— Vous cherchez mal, dit celui-ci, avec un mauvais sourire. Si c'était moi...

Le juge de paix, surpris, releva la tête.

— Si c'était vous?... Que voulez-vous dire?

— Je veux dire que si j'étais à votre place, je chercherais ailleurs.

— Où?

— Du côté de la Fressaie.

A ce mot, la figure de M. le juge de paix s'altéra profondément: ses sourcils s'élevèrent, ses yeux s'agrandirent, ses narines se pincèrent, sa bouche s'ouvrit toute ronde, ses épaules et ses mains firent un mouvement subit, et sa canne lui échappa.

Mais il ne dit rien. Il ne murmura pas une parole, et, tout entier à son affaire, admirant l'astuce de son gendre, et comprenant tout le parti qu'il pouvait tirer de l'observation qui lui était faite, il courut comme un trait jusqu'à la poste et enjoignit au directeur de l'avertir sitôt qu'une lettre arriverait à l'adresse des Dugast, le père, la mère ou la fille.

Puis il donna ordre de surveiller la Fressaie, et attendit l'effet de ses instructions. L'automne commençait à percer sous l'été. Déjà

les feuilles vertes avaient leurs extrémités jaunies. La vigne vierge, qui meurt plus vite que les autres plantes, montrait déjà son feuillage empourpré.

Tous les oiseaux de passage avaient fui vers de plus chaudes contrées. Il y avait déjà longtemps que le coucou, le rossignol, le loriot étaient partis. Mais la tourterelle elle-même et la caille s'apprêtaient à quitter nos climats.

Il ne restait plus que l'hirondelle, mais déjà les hirondelles s'assemblaient et s'apprêtaient à regagner le Midi.

Françoise Dugast, qui aimait ces beautés plus sombres de la nature, parce qu'elles répondaient mieux, sans doute, à l'état de son âme, était assise sous la charmillle de la Fressaie et écoutait le vent siffler dans les grands chênes. Sa pensée la ramenait toujours au drame du 25 mai, et elle suppliait Dieu de secourir son fiancé et de ne pas permettre que l'asile où il se cachait fût découvert.

Déjà le soleil se couchait et les ombres du soir commençaient à se répandre, lorsque la jeune fille vit avec surprise deux hommes déboucher du chemin.

L'un d'eux était M. Dambé, juge de paix, solemnellement habillé de sa redingote boutonnée et d'une cravate blanche; l'autre était le brigadier de gendarmerie, Latscher.

Françoise se leva, droite, et put à peine répondre au salut des deux personnages.

placés sous les ordres du commandant en chef, et dont la division — la 25^e — tient garnison à Lyon, de prendre l'interim du commandant en chef du 43^e corps.

Aujourd'hui samedi, le conseil des ministres, tenu sous la présidence de M. Grévy, examinera sans doute s'il n'y a pas lieu de prendre contre le général Boulanger une mesure plus sévère que la peine disciplinaire que le ministre de la guerre vient de lui infliger.

La peine des arrêts de rigueur comporte, pendant toute sa durée, l'obligation pour le délinquant de ne pas sortir de ses appartements, que doit garder un factionnaire.

Toutefois, cette dernière prescription n'est généralement appliquée qu'aux officiers subalternes, et encore dans les seuls cas où leur honneur est mis en cause.

En outre, d'après les anciens règlements, l'officier puni doit faire remise de son épée à l'aide de camp ou à l'officier, qui vient officiellement lui porter sa lettre d'arrêts.

Depuis longtemps, la visite au supérieur qui a puni n'est plus exigée.

Le général Broye, qui commande la 25^e division à Saint-Etienne, a avisé hier matin le ministre de la guerre qu'il s'était rendu suivant ses ordres à Clermont-Ferrand.

Le général Broye est le plus ancien divisionnaire de la région militaire.

LA PRESSE ET L'AFFAIRE BOULANGER

On pourrait se contenter d'ouvrir les journaux, de lire les titres des articles qu'ils consacrent à l'affaire Boulanger, et l'on pourrait se faire une idée de l'état de dégradation et de dissolution où la République a plongé ce malheureux pays.

L'un, le *Radical*, intitule son article : « Punition nécessaire. »

L'autre, la *Lanterne* : « La Vengeance de Ferry et de Ferron. »

La *Justice* : « Cancans ! »

Le *Rappel* : « Justice. »

La *République française* : « Le Roman d'une conspiration. »

Le *Constitutionnel* : « Complot. »

L'*Intransigeant* : « Histoire d'un crime. »

Le *Patriote* : « Défendez la République ! »

Le *Liberté* : « Trop de bruit. »

La *Patrie* : « Ça sent mauvais. »

Le *Pays* : « On demande des honnêtes gens. »

Le *Cri du Peuple* : « Aux arrêts ! »

Le *XIX^e Siècle* : « Une maladresse. »

Etc., etc., etc...

Et maintenant, lisez et tâchez, si vous le pouvez, à travers tous ces cris de colère, toutes ces appellations injurieuses, tous ces accents de dédain, toutes ces haines et tous ces dégoûts, tâchez de démêler la vérité et d'établir votre opinion.

Ce qui est maladresse pour l'un est justice pour l'autre. Ce qui est l'histoire pour l'un est un roman pour l'autre. Celui-ci qualifie de cancans ce que celui-là traite de complots. C'est la plus effroyable discordance de mots produite par la plus pitoyable confusion d'idées.

M. Dambé ôta son chapeau.

— Mademoiselle, dit-il, j'ai quelque chose à vous remettre, mais seulement devant vos parents.

— Ils sont à la maison, murmura Françoise, interdite et stupéfaite.

M. Dambé, qui avait hâte d'arriver à son but, se dirigea à pas pressés vers la Française. Françoise et Lutscher le suivirent jusqu'à la salle où se trouvaient M. et M^{me} Dugast.

Ces derniers, très effrayés par l'arrivée soudaine du magistrat et du gendarme, et pensant bien que leur présence devait être due à l'affaire dont tout le monde parlait encore à Châteaubriant, s'inclinèrent avec timidité, et M^{me} Dugast chercha aussitôt des sièges.

— Ne vous dérangez pas, madame, fit M. Dambé avec onction, ce serait inutile. Notre visite sera très courte, et restera purement judiciaire. Pensez bien que le devoir seul...

— Le devoir et la consigne, murmura le brigadier.

— Sans doute, reprit le juge de paix, troublé au milieu de la belle phrase qu'il avait préparée, le devoir et la consigne...

Le père et la mère Dugast commençaient à trembler. Pale et muette, Françoise s'appuya sur la cheminée et attendit.

M. Dambé reprit :

— Comme magistrat instructeur, j'ai reçu ordre

A tout instant, le point de vue change, selon les intérêts de la passion politique, selon que l'on espère que telle ou telle révélation ou accusation pourra servir ou nuire à telle ou telle personnalité politique que l'on défend ou que l'on vise.

La question d'indignité des accusés disparaît et s'efface derrière la cohue des politiciens aux prises et s'acharnant à faire jaillir du scandale un éclat qui frappera la coterie rivale ou la faction concurrente.

On a presque oublié le point de départ, ou si on ne l'a pas oublié, on s'en soucie peu.

Les journaux apprécient naturellement de façons très différentes la mesure prise contre M. Boulanger. Plusieurs, notamment les *Débats* et l'*Autorité*, trouvent la punition insuffisante; d'autres disent que la popularité du général Boulanger grandira encore.

L'*Intransigeant* et la *Lanterne*, les deux porte-pavois de M. Boulanger, ont fait une débauche de publicité et d'injures à l'adresse du gouvernement et notamment du ministre de la guerre. Les mots *goujats*, *infâmes*, *canailles*, nous en passons et des plus corsés, se pressent à chaque ligne des placards qu'ils ont fait distribuer aux quatre coins de Paris. Ils voulaient amener l'opinion publique, ils n'ont réussi qu'à faire rire de leur déconvenue et de leurs fureurs. Et le rire est encore bien indulgent.

On ne saurait trop approuver, dit le *Matin*, le gouvernement de la mesure qu'il vient de prendre et que l'opinion publique réclamait depuis longtemps devant l'attitude intolérable du commandant du 43^e corps.

Ceci constaté, et tout en trouvant que la peine infligée à M. Boulanger est insuffisante en l'espèce, il est permis de se demander si un officier général mis aux arrêts de rigueur conserve assez de prestige pour demeurer décentement à la tête d'un corps d'armée?

Est-ce la lumière?
Est-ce l'enterrement?

Emus par les scandales de ces jours derniers, plusieurs membres des groupes avancés de la Chambre, auxquels s'est jointe une fraction de l'Union des gauches, ont décidé de déposer dès la rentrée une proposition tendant à faire nommer une commission d'enquête.

Cette commission, investie des pouvoirs les plus étendus, serait chargée de vérifier les accusations portées soit nominativement, soit par voies indirectes, contre certains membres du Parlement.

Les délégués des groupes ont décidé également de s'entendre avec les gauches du Sénat afin qu'une proposition similaire soit déposée au Luxembourg et que les deux commissions puissent fonctionner en commun.

Une manifestation en faveur du général Boulanger s'organise dans différents quartiers ouvriers de Paris pour aujourd'hui samedi. Le lieu de réunion paraît être la place du Château-d'Eau avec le Ministère de la guerre pour objectif.

de faire ouvrir, devant moi, toutes les lettres qui me paraissent de nature à éclairer la justice sur le nommé Jean Beaugard...

En prononçant ce nom, le magistrat fit une pause et jeta les yeux à la dérobée sur la jeune fille; celle-ci ne broncha pas, mais une rougeur imperceptible vint colorer ses joues.

Le brigadier admira sa force d'âme.

— Or, continua le juge de paix, il est arrivé aujourd'hui à votre adresse, mademoiselle, une lettre qui a éveillé nos soupçons, et je vous prie de vouloir bien l'ouvrir devant moi.

En parlant ainsi, M. Dambé tira de sa poche et présenta à Françoise une enveloppe sur laquelle l'adresse de la jeune fille était écrite d'une main tremblante.

Le père Dugast poussa une exclamation d'étonnement mêlé d'irritation :

— Une lettre à ma fille ! s'écria-t-il ; qui s'est permis ?...

Et il se rapprocha, avec sa femme, de M. Dambé.

Lutscher fit également un pas en avant.

Françoise sentit en un instant que tout tournait autour d'elle et se crut prête à défaillir.

D'un coup d'œil, elle avait reconnu l'écriture. C'était celle de son fiancé.

(A suivre.)

Une maison de la porte Romainville confectionne des transparents lumineux destinés à être portés au bout d'une perche, et sur lesquels se détachent les mots : « Vive Boulanger ! » Des mesures sont prises pour le maintien de l'ordre sur la voie publique.

CAFFAREL, LIMOUZIN ET C^{ie}

L'Agence Havas communique la note suivante :

« M. Wilson est allé, hier matin, trouver M. le procureur général pour lui faire connaître qu'il demandait à être entendu par M. le juge d'instruction en présence des inculpés, au sujet des diverses accusations dont il avait été l'objet.

» L'après-midi, les inculpés ont été mis en présence de M. Wilson dans le cabinet de M. le juge d'instruction, et ont successivement rétracté leurs accusations.

» M^{me} Ratazzi a dit au juge :

« — Je n'ai pas déclaré la vérité. J'ai inventé toute cette histoire parce que j'ai pensé qu'en impliquant M. Wilson dans cette affaire, j'en arrêtera le cours.

» M^{me} Limouzin a dit qu'elle n'avait mis en cause M. Wilson que pour hâter la solution de son affaire.

» Confronté avec M^{me} Limouzin, le sieur Kreitmayer déclare, de son côté, que M^{me} Limouzin ne lui avait montré qu'une lettre portant la signature, vraie ou fausse, de M. Wilson. »

Il paraît que cette entrevue n'a pas été des plus calmes. D'après le *Journal des Débats*, de la galerie extérieure on entendait le bruit des coups de poing sur la table, des juréments.

Voici ce que dit un journal allemand, la *Gazette de la Croix* :

« Maintenant qu'on a constaté que M. Wilson et d'autres sommités sont mêlées dans l'affaire Caffarel, l'instruction judiciaire ne se fait plus avec autant d'ardeur. On dit même que de puissantes influences se font valoir pour étouffer peu à peu toute l'affaire. »

LE GÉNÉRAL D'ANDLAU

D'après certains renseignements, le général d'Andlau se trouverait en ce moment à Londres.

La *Liberté* croit être en mesure d'annoncer que la Sûreté a retrouvé les traces du général d'Andlau, et que la journée ne se passera pas sans que quelque chose se soit produit à l'égard du sénateur.

Le général d'Andlau est né à Nancy, en 1824. Entré à Saint-Cyr en 1842, il était déjà capitaine lorsqu'il prit part, en 1850, à l'occupation des États pontificaux.

En 1855 il était en Crimée; il s'y conduisit si brillamment qu'il fut cité à l'ordre du jour et fut décoré à la prise du Mamelon-Vert. Il fit ensuite la campagne d'Italie, qui lui valut le grade de chef d'escadron et la croix d'officier.

A partir de 1864, il fut fréquemment détaché en Allemagne avec des missions militaires.

Lorsqu'éclata la guerre, il était colonel d'état-major depuis un an.

Attaché au grand état-major de l'armée du Rhin, M. d'Andlau vit avec douleur la tournure que prenaient les choses. Après la capitulation de Metz, il fut interné à Hambourg, d'où il data une lettre sur le rôle de Bazaine qui fit un bruit immense.

De retour en France, il fit paraître *Metz, campagne et négociations*, livre qui fut le point de départ et la base de l'instruction dirigée contre le maréchal.

Au conseil de guerre de Trianon, sa déposition fut écrasante pour Bazaine.

Son attitude lui attira de nombreuses intimités et on semble le tenir systématiquement à l'écart des grandes fonctions militaires.

En 1872, il fut élu conseiller général dans l'Oise.

Enfin, en 1876, lors des élections pour le Sénat, il se rallia à la République et posa sa candidature; au Luxembourg, il siégeait parmi les républicains modérés.

LE GÉNÉRAL SCHMITZ ET LE GÉNÉRAL BOULANGER

Il n'est pas sans à-propos de rappeler ici le cas du général Schmitz, alors commandant du 9^e corps, à Tours, que le général Boulanger, étant ministre de la guerre, a frappé avec une rigueur sans exemple pour un propos bien snodin auprès du langage qui lui est aujourd'hui reproché à lui-même.

On se rappelle les faits :

Les officiers de la brigade de cavalerie, qui se trouvait à ce moment à Tours, ayant été accusés d'avoir des tendances anti-républicaines et de s'abstenir systématiquement de paraître dans les réceptions officielles de la Préfecture, — le général Boulanger ordonna le déplacement de cette brigade.

Les commandants de corps d'armée se trouvaient précisément réunis à Paris, à cette époque, pour les opérations annuelles de classement. Aussi une correspondance envoyée de Tours à un journal conservateur et commentant la décision du ministre de la guerre, disait-elle entre autres choses : « Comment se fait-il que le général Schmitz, qui est à Paris, n'ait pas défendu ses officiers ? »

A cette question indirecte, le général Schmitz répondit sans tarder par une double dépêche, qu'il pria le *Matin* de reproduire, comme on doit s'en souvenir.

Dans cette double dépêche, le commandant du 9^e corps donnait à l'un de ses généraux l'ordre que voici :

Réunissez les officiers, faites former le cercle, et donnez lecture de la dépêche suivante :

« Celui qui a dit que le général Schmitz n'a pas défendu ses officiers a menti. »

Puis, faites rompre le cercle.

Que voulait dire la protestation du général Schmitz?

Purement et simplement qu'il avait plaidé auprès du ministre de la guerre — quoique sans succès — la cause de ses officiers.

Or, pour cette seule protestation contre un article de journal, le général Boulanger n'hésita pas à révoquer sur-le-champ le général Schmitz de son commandement du 9^e corps.

Une comparaison ne s'impose-t-elle pas entre les deux cas?

Le *Figaro* dit également :

« Comme on l'a fait remarquer, le général Boulanger a sévi impitoyablement contre le général Schmitz, dans des conditions infiniment moins graves; il eût été juste et salutaire qu'il fût puni à son tour, mais la mesure disciplinaire qui eût atteint l'ex-ministre de la guerre aurait eu pour effet de raviver sa popularité et de hausser au rang des martyrs. »

Il a été spirituel de le traiter en sous-lieutenant qui a commis une légèreté; seulement, il est clair qu'on ne se défiera pas facilement du général Boulanger. Sera-t-il Dieu, table ou cavette? Je n'en sais rien, mais à coup sûr il fera un de ces jours quelque grosse imprudence. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

On annonce que la convocation des Chambres aura lieu pour le 27 octobre.

Une réflexion de M. Cornély dans le *Matin* :

« Dimanche dernier, 9 octobre 1887, sur le coup de deux heures de l'après-midi, pour la première fois de ma vie, je me suis demandé si la prise de la Bastille n'avait pas été, au fond, une bonne chose.

» Je venais de lire, dans une trentaine de journaux, les détails plus palpitants les uns que les autres de l'étrange et colossale histoire qui passionne Paris, et je me suis fait cette réflexion :

» Si la Bastille existait encore, Grévy signerait une douzaine de lettres de cachet. Il y fourrerait tout ce joli monde d'escrocs, de femmes galantes et d'imbéciles, qui se prétend au mieux avec son genre. Ces gens-là s'expliqueraient entre eux, pendant des années, dans les différentes tours de la citadelle, et nous autres, bon peuple, nous ne saurions rien du tout.

» Il est vrai que plus tard, quand le peuple héroïque de Paris prendrait la Bastille et la raserait, il extrairait de leurs cachettes toutes ces victimes de la tyrannie,

et s'attendrait sur leur triste sort. Décidément, il vaut mieux que la Bastille ait été prême.

« Nous ne pouvons plus y cacher notre linge sale. Nous voilà forcés de le laver, non pas en famille, grand Dieu comme le voulait Napoléon I^{er}, mais à la face du monde, au bruit des battoirs et du caquet de quelques milliers de lavandières représentées par les journalistes, mes chers confrères. »

Le *Nouvelliste de Lyon* dit avec un réel à-propos :

« Le Directoire a été le triomphe de la pourriture républicaine. »

« Ce que nous voyons aujourd'hui en est la reproduction fidèle. Le scandale qui vient d'éclater au ministère de la guerre est le couronnement d'une longue série. »

« Quand on voit une grande ville comme Marseille administrée pendant plusieurs années par des pots-de-viniers éhontés, et reculant dans les bureaux de sa mairie quatorze employés, qu'on est obligé de chasser « parce qu'ils ont des casiers judiciaires » ; — quand on sait que le corps judiciaire épuré possède parmi ses membres d'anciens repris de justice ; — quand on voit les faveurs administratives surtout réservées aux mouchards, aux délateurs, aux gens sans aveu ; — quand les conseillers municipaux de Paris trafiquent de leur mandat ; — quand d'anciens ministres, arrivés au pouvoir en luxe insolent ; — quand le nom du genre du Président de la République se trouve sans cesse mêlé à des tripotages, faut-il s'étonner de voir éclater l'affaire Caffarel ? »

Quelques journaux et, sans doute, beaucoup de leurs lecteurs, ont pu croire que le nom de Caffarel est inscrit à l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile. Il n'en est rien. Il y a d'inscrit le nom du général Caffarelli du Falga, commandant le génie de l'armée d'Egypte, dit la Jambe-de-Bois, tué devant Saint-Jean-d'Acro, 1799, et celui de son frère Auguste qui a commandé une division du 3^e corps à Austerlitz, a été ministre de la guerre et de la marine du royaume d'Italie, a commandé l'armée du Nord d'Espagne et fut ensuite gouverneur des Tuileries.

Le seul héritier du nom est sous-lieutenant de réserve au 2^e cuirassiers.

On lit dans le *Figaro* :

« Nous apprenons que l'état de santé de M. le général Le Flô inspire de sérieuses inquiétudes à sa famille. »

« Notre ancien ambassadeur auprès du czar, qui touche à sa quatre-vingt-cinquième année, est entouré de tous les siens au château de Néchoat, près Mortain, où sa fille, M^{me} la comtesse de Nanteuil, lui prodigue les soins les plus tendres. »

GOUNOD GRAND-PÈRE

Depuis avant-hier, le maestro Gounod est grand-père ; sa fille, M^{me} Pierre de Lassus, lui ayant donné un beau petit-fils.

Rien de ce qui regarde ce glorieux musicien, l'auteur immortel de *Faust*, de *Mireille*, de *Roméo*, de *Sapho*, ne saurait être étranger ou indifférent à personne. Gounod a déjà reçu des lettres, des télégrammes, des cartes de félicitations, comme un souverain, à propos de la naissance du fils de sa fille.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 octobre.

Les événements qui se succèdent pèsent sur le marché et lui impriment un mouvement de recul assez prononcé : 3 0/0, 81.85 ; 4 1/2 0/0, 109.05. L'action du Crédit Foncier se négocie à 1.392. Les obligations foncières et communales conservent leur bonne tenue. Les demandes affluent sur les obligations de 1879 et 1880 qui n'ont pas encore atteint le pair et se maintiennent à 480 et 485. Les Bons de la Presse s'échangent à 17.75 et 18.

La Société Générale cote 453.75. Le coupon de 6 25 qui vient d'être détaché ne tardera pas à être repris, le titre devant approcher du cours de 300.

La Banque d'Escompte est très ferme à 470. Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 605.

La Foncière-Vie a inauguré une combinaison spéciale en cas de vie avec capitalisation des bénéfices. Par ce contrat, la compagnie s'engage à payer à l'assuré une somme convenue s'il est vivant à l'époque déterminée et à lui verser, en

outre, à la même époque la totalité des bénéfices acquis depuis l'origine du contrat augmentée de leurs intérêts capitalisés à 4 0/0 l'an jusqu'au jour de l'échéance.

Nombreuses demandes sur les Polices A B de l'Assurance financière.

Il faut signaler les bruits inquiétants sur les travaux du Canal de Corinthe. Nous reviendrons sur ce sujet quand nous aurons réuni les renseignements nécessaires.

L'action de Pacama est très ferme à 361. Les diverses obligations sont très recherchées.

On sait que la Compagnie Transatlantique va procéder bientôt à l'unification de sa dette par l'émission de 300.000 obligations 3 0/0 offertes à 347.50, dont le produit sera affecté à retirer de la circulation les obligations 5 0/0 existantes.

Les actions et obligations de nos chemins de fer sont bien tenues.

Nouvelles militaires.

Par ordre du ministre de la guerre, l'adjudication des travaux de construction de salles d'armes pour 150,000 fusils n'aura pas lieu.

Quelques journaux ont vu là de nouvelles causes de ralentissement dans la fabrication des fusils Trémond-Label, et ont ajouté des commentaires de toutes sortes.

L'explication en est cependant bien simple.

Les salles d'armes qui devaient servir de dépôt provisoire pour les fusils du nouveau modèle ne seront pas construites parce qu'on a décidé de ne pas laisser ces armements nouveaux dans les magasins.

Le général Ferron les fait distribuer aux troupes aux fur et à mesure de la fabrication.

C'est un moyen d'économiser cent cinquante mille francs.

Le gouvernement autrichien a pris la même décision pour la transformation de son armement.

On écrit de Toulon :

« Dans un ordre du jour, fait par l'amiral Bergasse du Petit-Thouars, commandant en chef, préfet du cinquième arrondissement maritime, à l'occasion du naufrage du paquebot le *Spahis*, échoué, dans la nuit du 9 au 10 octobre, sur la côte de Lavandou, cet officier général a été heureux de constater le dévouement avec lequel la population maritime, guidée par son syndic, s'est portée au secours des naufragés. »

Il témoigne au syndic Couillet et aux marins inscrits de Lavandou, son entière satisfaction pour leur belle conduite, qu'il s'est empressé de signaler au ministre. »

Le Sénégal fait de nombreuses victimes dans le corps des vétérinaires militaires. Après Wiart, Caspar, Sarciron, Falgéras, Aouchen, etc., tués à l'ennemi ou morts de maladie, c'est aujourd'hui le tour du jeune aide-vétérinaire Harlay, qui vient de succomber à peine de retour en France.

C'est presque un sur trois qui disparaît ! Malgré cette mortalité effrayante, l'administration de la marine n'a pourtant jamais songé à accorder le plus petit avantage aux vétérinaires qu'elle envoie au Sénégal.

Dans ces dernières années, tandis que tous les vétérinaires partis au Tonkin étaient inscrits d'office au tableau d'avancement, aucun de ceux du Sénégal n'était promu au choix ! Il est vraiment étonnant qu'il y ait encore des candidats de bonne volonté pour répondre aux appels de l'administration de la marine. (Progrès militaire.)

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Par décret en date du 7 octobre, M. Lavoye, Hugues-Paul-Emile, lieutenant de cavalerie hors cadre (numéraire du 2^e dragons), est nommé capitaine au 14^e chasseurs.

M. Baucher, capitaine au 5^e chasseurs, est nommé officier comptable au dépôt de remonte à Angers, en remplacement du capitaine Fauque, nommé acheteur permanent au même établissement.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale de Saumur se fera entendre demain dimanche, 16 octobre, à 8 heures du soir, dans le Square.

Programme.

1. Allégo militaire.
2. Ouverture de *Nabuchodonosor*.
3. *Le Papillon*, solo d'alto, par M. A. G.
4. *Le Tour de France*, air varié pour saxophones, trombones, clarinette, alto, bugle et piston.
5. *Rigoletto*, grande fantaisie pour clarinette, par M. H. J. et B.
6. *Les Abeilles*, polka pour deux pistons, par M. A. et L.

Le Chef de musique,
V. MEYER.

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES HUISSIERS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR POUR L'ANNÉE 1887-1888.

MM.

Vincent, huissier à Saumur, syndic.
Marcombre, huissier à Saumur, trésorier.
Renier, huissier à Gennes-les-Rosiers, rapporteur.

Papin, huissier à Montreuil-Bellay, secrétaire.

Delmas, huissier à Vihiers, membre.

ASSEMBLÉES DES ENVIRONS

Demain dimanche 16 octobre, assemblée de la Saint-Mainbeuf, à Villebernier (2^e de l'année).

ALLONNES. — Demain 16 octobre et le dimanche suivant 23, à 8 heures du soir, les jeunes gens de la Fanfare d'Allonnes donneront une représentation composée de pièces de comédie, morceaux de musique et chansonnettes. — M. Goubeault, violoniste, se fera entendre dans plusieurs morceaux.

LE « FIGARO » DANS LA SARTHE

Ce n'est pas sans surprise, lisons-nous dans la *Sartre*, que les chasseurs sarthois liront ce petit tableau de notre département, tracé par un chroniqueur du *Figaro* en excursion à La Flèche :

« Le petit chemin de fer d'Aubigné à Sablé, indolent et calme, qui vous abat ses vingt-cinq bons kilomètres à l'heure, comme s'il était fait pour promener des rois fatigués, traverse un pays qui donne à rêver aux chasseurs parisiens, habitués des plaines de Saint-Denis et d'Asnières ; les lièvres s'y réunissent par troupes pour regarder passer la locomotive, et les vols de perdrix y sont aussi nombreux que les bandes de pierrots dans le jardin des Tuileries... »

— La Flèche !

« Une jolie petite ville dans la riche vallée du Loir, avec un quasi-promenade planté d'arbres et couvert de belles pelouses ; ni plus ni moins morne que la plupart des villes de province, mélancolique et silencieuse, séjour enviable, en somme, un vrai pays de cocagne, pour les retraités de la vie. Chasser, pêcher, rêver, dormir, attendre ! Tout s'y prête : le gibier qui pullule et vous fait des agaceries, la charmante, limpide, attirante petite rivière poissonneuse à foison, la paix profonde de la ville à peine troublée quelques heures, à certains jours, par les foires et marchés. »

Nous ne voulons pas douter de la sincérité de notre honorable confrère, ajoute le journal manceau, mais, s'il a vu les lièvres massés en troupes sur le passage de la locomotive, et les vols de perdrix obscurcissant le ciel, c'est évidemment en son honneur que lièvres et perdrix s'étaient réunis. Il ne leur est pas donné souvent de contempler un rédacteur du *Figaro* !

He ne font pas tant de frais pour les promeneurs vulgaires.

ANNIVERSAIRE DE LA DÉFENSE D'ORLÉANS

C'était lundi et mardi l'anniversaire de la lutte acharnée qui eut lieu dans les faubourgs d'Orléans en 1870 et où un trop grand nombre de nos braves soldats trouvèrent la mort en défendant leur pays.

Mardi a été célébrée, à onze heures, dans l'église de Fleury, le service commémoratif en l'honneur de ces vaillants défenseurs de la Patrie, morts au champ d'honneur. Une grande foule y assistait. Le chœur de l'église disparaissait sous des tentures de deuil. Plusieurs trophées de drapeaux recouvraient ces tentures.

On remarquait dans l'assistance le préfet du Loiret, le lieutenant-colonel de gendarmerie, un grand nombre d'officiers d'artillerie et d'infanterie.

Les pompiers de la commune de Fleury,

ainsi que ceux de Saint-Jean-de-la-Ruelle et un bataillon du 131^e de ligne accompagnaient le cortège et étaient chargés du service d'ordre.

Après la cérémonie à l'église, le cortège s'est formé pour se rendre au champ où reposent les victimes des terribles journées des 10 et 11 octobre 1870.

Là, plusieurs sociétés ont déposé des couronnes et l'on s'est séparé en emportant de cette cérémonie, comme tous les ans, une impression sévère de patriotisme.

L'*Almanach pour 1888* des Pilules Suisses est le plus beau que nous ayons vu, et nous craignons fort que beaucoup de nos lecteurs, qui auront négligé de le demander de suite chez leur pharmacien, aient de la peine à s'en procurer.

VILLA PLAISANCE

Dimanche 16 Octobre,

Continuation du Concours de Tir et Jeux divers.

NOUVELLES LECTURES DE FAMILLE

Ce volume contient un grand nombre de très belles gravures sur bois, et comprend 400 pages, format grand-jésus pittoresque.

PAIX, Paris : volume broché..... 6 fr.
volume cartonné..... 7.50
cartonné luxe tranche dorée. 8 fr.

Librairie du *Magasin Pittoresque*, 29, quai des Grands-Augustins, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir

Les Souscriptions aux OBLIGATIONS TRANSATLANTIQUES sont reçues, dès à présent, sans frais.

BOURSE DE PARIS

DU 14 OCTOBRE 1887.

Rente 3 0/0.....	81 80
Rente 3 0/0 amortissable.....	84 60
Rente 4 1/2.....	102 ..
Rente 4 1/2 (nouvelle).....	109 ..
Obligations du Trésor.....	515 ..

A NOS LECTEURS. — Nous apprenons qu'à partir du 4^e octobre, une baisse considérable sera faite sur toutes les *Bougies à l'Épicerie CENTRALE*, ainsi, les bougies bonne qualité, qui se vendent, le paquet de 500 gr., 0 fr. 90 c., seront vendues 0 fr. 75 c. et 0 fr. 65, hors l'octroi ; — la bougie des Gobelins, Génie ou du Diamant, qui se vendait 4 fr., sera vendue 0 fr. 90 c. et 0 fr. 80 hors l'octroi ; — la bougie extra à trous, au lieu de 1 fr. 10, — 0 fr. 95 c. et 0 fr. 85 c., hors l'octroi, et la bougie de luxe double pression, au lieu de 1 fr. 15, — 1 fr. et 0 fr. 90 c. hors ville.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 15 octobre,

Les Mousquetaires au Couvent, opéra-comique en 3 actes, musique de L. Varney.

Dimanche 16 octobre,

Le Barbier de Séville, opéra-comique en 3 actes, musique de Rossini.

Lazare le Pâtre, drame en 5 actes, de Bouchardy.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 17 Octobre 1887,

Les Dragons de Villars

Opéra-comique en 3 actes, musique de MAILLART.

Sylvain.....	MM. Delmas.
Belamy.....	Delvoe.
Thibaut.....	Stéphane.
Le pasteur.....	Doré.
Rosé Fricquet.....	M ^{me} Doux.
Georgette.....	Drouville.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/2.

Infaillible ! Inoffensif !

ANTI-COQUELUCHE REIGNIER

Saumur : pharmacie CHÉROVERGNE (30, rue de la Tonnelie). Prix : 3 francs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

BELLE JARDINIÈRE

ANGERS — PLACE DU RALLIEMENT — ANGERS

Maison principale : PARIS, 2, rue du Pont-Neuf, PARIS

OUVERTURE DE LA SAISON D'HIVER

Mise en Vente de toutes les Nouveautés de la Saison

PANTALONS pour hommes, 9.50, 15.25 et au-dessus.
COSTUMES COMPLETS pour hommes, 35, 45, 60 et au-dessus.
Choix considérable de COSTUMES pour enfants, 14, 20, 30 et au-dessus.

COSTUMES COMPLETS habillés, 55, 65, 75 et au-dessus.
PARDESSUS NOUVEAUTÉ, très soignés, 35, 55, 65 et au-dessus.
PARDESSUS pour enfants, 15, 20, 25, 30 et au-dessus.

Bonneterie, Chemises, Gants, Lingerie, Cravates, Chapellerie, Chaussures, Parapluies, Articles de Voyage, Couvertures, etc., etc.

FOURRURES

RAYON SPÉCIAL DE DRAPERIES POUR VÊTEMENTS SUR MESURE

PEAUX DE CHÈVRES

Envoi franco contre remboursement au-dessus de 25 francs.

La Belle Jardinière n'a pas de succursale à Saumur.

A LA GLANEUSE

SAUMUR — 51 et 53, Rue Saint-Jean, 51 et 53 — SAUMUR

E. SABATIER (MAGASINS de MODES les plus importants de SAUMUR)

MODES — SOIERIES — GANTERIE — FOURRURES — CORSETS — JUPONS — JERSEYS, etc., etc.

LUNDI 17 OCTOBRE COURANT

Ouverture du SALON DE MODES et grande Mise en Vente de Toutes les NOUVEAUTÉS de la Saison d'Hiver.

OCCASIONS A TOUS LES COMPTOIRS

Nous pouvons affirmer que jamais nous n'avons offert des ASSORTIMENTS aussi considérables et des avantages aussi réels.

COMPTOIR SPÉCIAL DE FOURNITURES POUR COUTURIÈRES

GROS & DÉTAIL

Le système de vendre tout à Petit Bénéfice et entièrement de confiance est absolu dans les

MAGASINS DE LA GLANEUSE

Etudes de M^{rs} BRAC et GAUTIER, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

Dimanche 30 octobre, à 1 heure,

Etude de M^e BRAC,

DE MAISONS

JARDIN & JEU DE BOULES
Rue du Petit-Pré,

Dépendant de la succession de la veuve GROUILLON, débitante.

Mise à prix : 3,000 fr.

L'acquéreur pourra conserver en sus le matériel.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au premier novembre 1889,

LA MÉTAIRIE DE LA CHARRIÈRE
Sise commune de Saint-Martin-de-la-Place,

Contenant environ 14 hectares 89 centiares.

Actuellement exploitée par les époux Deslandes.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M^{rs} MOUAY-COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

Etude de M^e FOURRIER, notaire à Angers, rue des Lices, 33.

A VENDRE

LA BELLE

Métairie de Repenou

Située communes de Genneton, et par extension, de Saint-Maurice-la-Fougereuse, canton d'Argenton-Château (Deux-Sèvres),

D'une contenance de 51 hectares 14 ares 74 centiares.

L'ÉTANG DE SAINT-NICOLAS

Situé dites communes de Genneton et de Saint-Maurice-la-Fougereuse,

D'une contenance de 10 hectares 35 ares 33 centiares.

LA BORDERIE DU PUIS-SALÉ

Située commune de Genneton,

Contenant 7 hectares 60 ares 80 centiares.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit M^e FOURRIER, notaire, et, pour visiter les lieux, aux fermiers qui les exploitent.

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Maison, Cour, Jardin, Remise et Ecurie, rue Fardeau, 26.

S'adresser à M^{rs} MOUAY-COUTARD, 6, rue du Puits-Neuf. (577)

A AFFERMER

MAISON

Et Terres autour.

S'adresser à M^e PINSON, à Saint-Florent, près Saumur. (704)

A VENDRE A RENTE VIAGÈRE

Sur une tête de 56 ans,

BELLE MAISON

Avec Jardin et Dépendances,

Au centre de la ville de Saumur,

Pouvant être louée facilement de 16 à 1,800 fr. par an.

S'adresser à M. LANGLOIS, expert, rue du Portail-Louis, à Saumur.

A VENDRE

Dans le côteau, à 1 kilomètre de la ville,

CLOS DE VIGNE

En plein rapport

Avec maisonnette neuve, caves et pressoir.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr.;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 40 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.

0 fr. 75. DANS TOUTES PHARMACIES.

LESSIVE - IRIS LE PAQUET

0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attacher

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (387)

SUCRE POUR VENDANGES

à 70 francs les 100 kilos

S'adresser à la Maison A. COURTET, rue Daillé, Saumur.

SANS PALAIS
DENTS
NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.